

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi trente et un mai à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Castet-Arrouy, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 36 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BATTISTON Philippe – BLANC Dominique – BOUE Georges – CAMBOURNAC Thierry – CARNEIRO Stéphane – CARPENTIER René – CHEBASSIER Florence – DABOS Alain – DARROUX Jessica – GIMAT Gisèle – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – IVETON Nathalie – LABORDE Eric – LAFFARGUE Pierre – LAFFOURCADE Robert – LAGARDE Jérémy – LAURENTIE ROUX Brigitte – LODA Robert – MANABERA Christian – MATTIUSSI Eric – MAUROY Christian – MOTTA Christian – PARAROLS Aimée – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – POLES Claude – PONTISSO Bernard – SANCHEZ Bernard – SANGALLI Jean-Jacques – SCUDELLARO Alain – TARBOURIECH Olivier – TERRAIL Philippe.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 13 Mesdames et Messieurs BLANCQUART Philippe (Procuration donnée à M.BALLENGHIEN Xavier) – CARTIER Didier (procuration donnée à M.SANCHEZ Bernard) – CAZAUBON Aurélie (Procuration donnée à M.CARPENTIER René) – COUDERC Sylvie (Procuration donnée à M.PELLICER Julien) – DELACOSTE Jean-Yves (Procuration donnée à M.MATTIUSSI Eric) – DUTILH Bernard (Procuration donnée à M.BOUÉ Georges) – GONELLA Dominique (Procuration donnée à M.SCUDELLARO Alain) – MAZZARGO Nancy (Procuration donnée à M.MOTTA Christian) – MERZAK Sabah (Procuration donnée à M.GUARDIA MAZZOLENI Ronny) – SALON Gérard (Procuration donnée à Mme PARAROLS Aimée) – VAN DEN BON Joël (Procuration donnée à Mme AVID Muriel) – VIRELAUDE Simone (Procuration donnée à Mme LAURENTIE ROUX Brigitte) – ZAMBONINI Vincent (Procuration donnée à M.DABOS Alain).

Monsieur Thierry CAMBOURNAC a été nommé secrétaire de séance.

JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION – Compte rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte** des décisions du Président prises par délégation du Conseil communautaire (D2023-15 à D2023-39).

Ainsi délibéré, ledit jour 31 mai 2023.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 13 juin 2023

et publication

le 13 juin 2023

ou notification

le 13 juin 2023



Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 13 juin 2023
Le Président,

Xavier BALLENGHIEN